

REGLEMENT DU JEU TOOX TRIPOT

La société RENTABILWEB EUROPE, SARL dont le siège est 53 rue Vauban 69006 LYON, immatriculée 443 222 622 RCS LYON, ci-après dénommée « l'organisateur », organise sur son site Internet accessible à l'URL « <http://www.toox.com> » une plate forme de jeux gratuits sans obligation d'achat (ci-après dénommés le « Jeu » ou le « jeu »), et ce pour une durée indéterminée.

1. ACCES AU JEU

Le jeu est accessible exclusivement sur le site (y compris ses mises à jour) dont l'adresse URL est <http://www.toox.com> (ci-après le « Site » ou le « site »), ou tout autre adresse URL, hyperlien, onglet ou bouton apposé sur un autre site et redirigeant vers le Site ci-dessus mentionnés.

2. PARTICIPATION

Le Jeu est ouvert gratuitement et sans obligation d'achat à toute personne majeure de 18 ans désirant y participer qui s'inscrit sur le site en remplissant le formulaire idoine et accepte les conditions générales d'utilisation, spécialement la charte TooX, ce règlement et les règles des jeux proposés.

Les mineurs de moins de 18 ans sont admis à participer à ce jeu, dans les mêmes conditions que celles applicables à tout participant majeur, mais à la condition supplémentaire qu'ils aient préalablement obtenu de leurs parents ou de la personne exerçant l'autorité parentale l'autorisation de le faire. Le fait pour eux de participer implique qu'ils aient obtenu cette autorisation. L'organisateur se réserve le droit d'en demander la justification écrite, à tout moment, et de procéder à toutes les vérifications nécessaires. Tout mineur participant qui ne serait pas en mesure de fournir cette justification dans un délai de 30 jours perdra le bénéfice de ses points acquis, récompenses et cadeaux gagnés et sera exclu du jeu.

Ne peuvent toutefois participer à ce Jeu les personnes salariées, employées ou collaboratrices de l'Organisateur, de ses filiales, ou de ses sous-traitants, leurs mandataires sociaux ou membres ainsi que les membres de leur famille ou les personnes vivant sous le même toit, et plus généralement toute personne ayant collaboré à l'organisation du Jeu.

L'inscription et/ou la participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent Règlement dans son intégralité, des règles de déontologie en vigueur sur l'Internet, ainsi que des lois, règlements et autres textes applicables en France.

Toute fraude aux dispositions ci-dessus énoncées entraîne l'invalidation du candidat.

La qualité de participant est subordonnée à la validité de l'inscription et de la participation du participant conformément aux conditions de participation ci-après décrites.

Les inscriptions sont limitées à un seul compte par personne. Il est interdit d'utiliser un pseudonyme à titre de nom patronymique ou d'indiquer des coordonnées inexacts. L'inscription est effectuée pour une durée illimitée, sans préjudice de la faculté pour le participant de supprimer unilatéralement, à tout moment, sans préavis ni justification, son inscription, auquel cas les oox qui créditent son compte sont

définitivement perdus, sans que cette perte puisse donner lieu à une quelconque demande contre l'organisateur, notamment une demande d'indemnisation.

L'organisateur se réserve le droit de réclamer, à tout moment, la production de justificatifs concernant l'identité, la domiciliation, et l'acquisition de lots, notamment une pièce d'identité, un justificatif de domicile ainsi qu'un justificatif d'achat en fonction des moyens de paiements utilisés tel qu'une facture téléphonique, une facture d'accès Internet ou un extrait de relevé de compte bancaire accompagné d'un relevé d'identité bancaire. Le participant déclare être propriétaire ou avoir reçu l'autorisation du propriétaire de la ligne téléphonique ou des moyens de paiement éventuellement utilisés. Le participant devra conserver pendant une durée de 1 an les justificatifs liés à ses éventuels achats de lots, à compter de la date de validation sur le site. Faute de réponse du participant sous 30 jours à une demande de justification, celui-ci perdra le bénéfice de ses oox et sera exclu du jeu, sans que cela puisse donner lieu à une quelconque demande contre l'organisateur, notamment une demande d'indemnisation.

La participation aux jeux de l'organisateur s'effectue exclusivement par voie électronique, sur le site Internet, et elle est individuelle. Chaque participant doit jouer en personne et s'interdit en outre de recourir, directement ou indirectement, à tout mode d'interrogation ou de requête automatisée du site.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de jeux proposés, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant l'issue d'une partie et les gagnants d'une partie. L'organisateur se réserve le droit de faire respecter l'égalité de chance entre tous les participants, notamment par voie de justice ou tout autre moyen à sa convenance. L'organisateur se réserve également le droit d'écarter toute personne ne respectant pas totalement le présent règlement, sans que cela puisse donner lieu à une quelconque demande contre l'organisateur, notamment une demande d'indemnisation.

Dans le souci de disposer d'un nombre suffisant de pseudonymes, l'organisateur se réserve le droit de supprimer le pseudonyme d'un participant dans deux hypothèses distinctes :

- si le participant a acquis le statut de « groomer vert » (au moins 30 jours de connexion sur le groom), son pseudonyme pourra être supprimé s'il ne s'est pas reconnecté sur le site dans un délai d'un an depuis sa dernière connexion
- si le participant n'a pas acquis le statut de « groomer vert » (moins de 30 jours de connexion sur le groom), son pseudonyme pourra être supprimé s'il ne s'est pas reconnecté sur le site dans un délai de trois mois depuis sa dernière connexion.

En toute hypothèse de suppression du pseudonyme d'un participant, le pseudonyme peut être attribué immédiatement à un autre participant qui le choisirait, et le participant dont le pseudonyme a été supprimé perdrait l'intégralité des oox crédités sur son compte, sans que cette perte puisse donner lieu à une quelconque demande contre l'organisateur, notamment une demande d'indemnisation

Du seul fait de sa participation, le participant, même s'il n'a pas choisi le moindre lot, autorise expressément l'organisateur et/ou ses partenaires commerciaux à publier et diffuser, avec la mention de son lot ou gain, ses nom, prénom, ville, département et pays de résidence, image, voix et écrits, notamment à des fins commerciales ou dans des messages publicitaires ou dans le cadre de manifestations promotionnelles, sur tout support et par tout moyen technique, en France et à l'étranger, pendant une durée de deux (2) ans, sans aucune contrepartie, notamment pécuniaire, ou droit.

3. DEROULEMENT DU JEU

Le site propose une plate forme de jeux, c'est-à-dire plusieurs types de jeux, qui sont indifféremment appelés le « jeu » ou le « Jeu » dans le présent règlement, cette terminologie désignant tout jeu, quel qu'il soit.

Les différents jeux proposés sont des jeux **proposant** de miser une « monnaie de singe » appelée oox.

Le participant devra se conformer au jeu qu'il a choisi étant précisé que :

- la participation à chaque jeu propose de miser un nombre minimal de oox indiqué sur le site au moment de la participation, pour la session de jeu en cours ;
- chaque jeu permet de remporter potentiellement un nombre de oox en fonction du résultat du joueur (gagnant ou perdant)

Il s'agit de jeux faisant appel à la sagacité et au sens tactique du joueur. Ainsi, l'expérience du joueur aura un rôle prépondérant dans les résultats qu'il pourra obtenir.

Chaque participant a connaissance immédiatement à la suite du jeu s'il a gagné ainsi que, le cas échéant, le nombre de oox qu'il a gagné.

Le cas échéant, les oox gagnés créditent le compte du participant.

L'acquisition des oox est par principe gratuite selon différents modes. Par ailleurs, il n'existe aucune obligation de miser des oox sur ces jeux. Le joueur peut donc aussi participer à ces jeux sans mise ni possibilité de gagner des cadeaux, simplement en s'inscrivant.

Il est indiqué ci-dessous différents moyens d'acquisition, la liste n'étant pas exhaustive.

1. Participation à la radio :

- > tous les participants peuvent demander gratuitement sur le chat (accès gratuit) à être appelés par la radio, aux frais de l'organisateur, pour participer à un jeu primé en oox.
- > tous les « groomers » peuvent participer à l'ensemble des jeux radios. Un simple appel gratuit en utilisant Skype, un logiciel de communication vocale entièrement gratuit qui permet entre autre de joindre la radio de la communauté.
- > La totalité des jeux radio est aussi accessible via le chat gratuit du « groom » en temps réel et sous le contrôle de l'équipe d'animateur.

2. La vie communautaire et sa promotion

- > le simple fait de s'inscrire permet de gagner des oox
- > la fidélité sur le site est gratifiée en permanence de oox, par le gain d'un nombre de oox gratuits au bout d'une certaine durée de connexion sur le site)
- > l'investissement personnel au sein de la communauté (animation de jeux ou de tournois, administration bénévole etc.) est régulièrement gratifié de oox gratuits.

3. Les emails :

- > La réception correcte des emails envoyés par TooX génère des oox gratuits
- > L'inscription à un programme gratuit d'un partenaire de TooX, génère des oox gratuits.

En outre, différents modes d'acquisition à titre onéreux sont proposés par de nombreux moyens de paiement (par exemple : Sms, Audiotel, Paypal, carte Bancaire, Internet Plus, etc.) mais la participation au jeu ne nécessite pas d'acquérir des oox de façon onéreuse compte tenu de la diversité des modes d'acquisition gratuits.

4. LOTS MIS EN JEU

Les différents jeux proposés sur le Site sont principalement destinés à permettre aux participants de satisfaire leur plaisir de jouer. A ce titre, les oox choisis sont cumulés dans le compte du participant à titre de bonification, les oox pouvant être gagnés grâce aux différents jeux proposés sur le site et se cumuler sur le compte en fonction des résultats du participant à chaque jeu.

Néanmoins, les oox peuvent être échangés, convertis, à tout moment contre des lots figurant dans un catalogue en ligne sur le Site.

La liste des lots figurant dans le catalogue évolue continuellement et un lot disponible à un instant « T » peut ne plus être proposé en ligne au moment où le participant veut échanger ses oox et obtenir le lot souhaité. Ainsi, seuls les lots en ligne sur le Site au moment où le participant valide le choix de son gain peuvent faire l'objet d'un échange, sans que le participant puisse prétendre échanger ses oox contre un lot qui n'est plus en ligne au moment de la validation de l'échange.

Les lots qui sont susceptibles d'être en ligne sont issus de la liste figurant ci-dessous, étant précisé que pour chaque lot, il est indiqué :

- la catégorie à laquelle le lot correspond, le catalogue en ligne indiquant pour le lot concerné à quelle catégorie il se rattache ;
- la désignation sommaire du contenu de la catégorie du lot ;
- le nombre minimum de oox nécessaires pour permettre l'échange contre ce lot ;
- la valeur pécuniaire unitaire minimum en euros ;

Liste des lots :

CATEGORIE	DESIGNATION DU LOTS	VALEUR PECUNIAIRE MINIMUM	NOMBRE DE OOX MAXIMUM
Produits physiques Toox	Autocollant Toox	2 €	200
Produits physiques Toox	Pack de 5 autocollants	8 €	800
Produits physiques Toox	Jeux de carte officiel Toox	9,90 €	999
Produits physiques Toox	Lacets lumineux	14,90 €	1800
Produits physiques Toox	Porte monnaie pour poignet	6,50 €	650
Produits physiques Toox	Porte-clef Tong	3,90 €	390
Produits physiques Toox	Roulette à Pizza	5,90 €	590
Produits physiques Toox	Lot de 10 Jocabotes	5,90 €	590
Produits physiques Toox	Tee-shirt officiel	12,90 €	1550
Gadgets physiques Toox	Gadget TooX Phy 2	2,00 €	200
Gadgets physiques Toox	Gadget TooX Phy 3	3,00 €	300
Gadgets physiques Toox	Gadget TooX Phy 4	4,00 €	400
Gadgets physiques Toox	Gadget TooX Phy 5	5,00 €	500
Gadgets physiques Toox	Gadget Toox Phy 6	6,00 €	600
Gadgets physiques Toox	Gadget TooX Phy 7	7,00 €	700
Gadgets physiques Toox	Gadget TooX Phy 8	8,00 €	800

CATEGORIE	DESIGNATION DU LOTS	VALEUR PECUNIAIRE MINIMUM	NOMBRE DE OOX MAXIMUM
Gadgets physiques Toox	Gadget TooX Phy 9	9,00 €	900
Gadgets physiques Toox	Gadget TooX Phy 10	10,00 €	1000
Gadgets physiques Toox	Gadget TooX Phy 11	11,00 €	1320
Gadgets physiques Toox	Gadget TooX Phy 12	12,00 €	1440
Gadgets physiques Toox	Gadget TooX Phy 13	13,00 €	1560
Gadgets physiques Toox	Gadget TooX Phy 14	14,00 €	1680
Gadgets physiques Toox	Gadget TooX Phy 15	15,00 €	1800
Gadgets physiques Toox	Gadget TooX Phy 16	16,00 €	1920
Gadgets physiques Toox	Gadget TooX Phy 17	17,00 €	2040
Gadgets physiques Toox	Gadget TooX Phy 18	18,00 €	2160
Gadgets physiques Toox	Gadget TooX Phy 19	19,00 €	2280
Gadgets physiques Toox	Gadget TooX Phy 20	20,00 €	2400
Gadgets physiques Toox	Gadget TooX Phy 21	21,00 €	2520
Gadgets physiques Toox	Gadget TooX Phy 22	22,00 €	2640
Gadgets physiques Toox	Gadget TooX Phy 23	23,00 €	2760
Gadgets physiques Toox	Gadget TooX Phy 24	24,00 €	2880
Gadgets physiques Toox	Gadget TooX Phy 25	25,00 €	3000
Gadgets physiques Toox	Gadget TooX Phy 26	26,00 €	3120
Gadgets physiques Toox	Gadget TooX Phy 27	27,00 €	3240
Gadgets physiques Toox	Gadget TooX Phy 28	28,00 €	3360
Gadgets physiques Toox	Gadget TooX Phy 29	29,00 €	3480
Gadgets physiques Toox	Gadget TooX Phy 30	30,00 €	3600
Gadgets physiques Toox	Gadget TooX Phy 31	31,00 €	3720
Gadgets physiques Toox	Gadget TooX Phy 32	32,00 €	3840
Gadgets physiques Toox	Gadget TooX Phy 33	33,00 €	3960
Gadgets physiques Toox	Gadget TooX Phy 34	34,00 €	4080
Gadgets physiques Toox	Gadget TooX Phy 35	35,00 €	4200
Gadgets physiques Toox	Gadget TooX Phy 36	36,00 €	4320
Gadgets physiques Toox	Gadget TooX Phy 37	37,00 €	4440
Gadgets physiques Toox	Gadget TooX Phy 38	38,00 €	4560
Gadgets physiques Toox	Gadget TooX Phy 39	39,00 €	4680
Gadgets physiques Toox	Gadget TooX Phy 40	40,00 €	4800
Gadgets physiques Toox	Gadget TooX Phy 41	41,00 €	4920
Gadgets physiques Toox	Gadget TooX Phy 42	42,00 €	5040
Gadgets physiques Toox	Gadget TooX Phy 43	43,00 €	5160
Gadgets physiques Toox	Gadget TooX Phy 44	44,00 €	5280
Gadgets physiques Toox	Gadget TooX Phy 45	45,00 €	5400

CATEGORIE	DESIGNATION DU LOTS	VALEUR PECUNIAIRE MINIMUM	NOMBRE DE OOX MAXIMUM
Gadgets physiques Toox	Gadget TooX Phy 46	46,00 €	5520
Gadgets physiques Toox	Gadget TooX Phy 47	47,00 €	5640
Gadgets physiques Toox	Gadget TooX Phy 48	48,00 €	5760
Gadgets physiques Toox	Gadget TooX Phy 49	49,00 €	5880
Gadgets physiques Toox	Gadget TooX Phy 50	50,00 €	6000
Gadgets physiques Toox	Gadget TooX Phy 51	55,00 €	6600
Gadgets physiques Toox	Gadget TooX Phy 52	60,00 €	7200
Gadgets physiques Toox	Gadget TooX Phy 53	65,00 €	7800
Gadgets physiques Toox	Gadget TooX Phy 54	70,00 €	8400
Gadgets physiques Toox	Gadget TooX Phy 55	75,00 €	9000
Gadgets physiques Toox	Gadget TooX Phy 56	80,00 €	9600
Gadgets physiques Toox	Gadget TooX Phy 57	85,00 €	10200
Gadgets physiques Toox	Gadget TooX Phy 58	90,00 €	10800
Gadgets physiques Toox	Gadget TooX Phy 59	95,00 €	11400
Gadgets physiques Toox	Gadget TooX Phy 60	100,00 €	12000
Gadgets physiques Toox	Gadget TooX Phy 61	200,00 €	24000
Gadgets physiques Toox	Gadget TooX Phy 62	300,00 €	36000
Gadgets physiques Toox	Gadget TooX Phy 63	400,00 €	48000
Gadgets physiques Toox	Gadget TooX Phy 64	500,00 €	60000
Gadgets physiques Toox	Gadget TooX Phy 65	600,00 €	72000
Gadgets physiques Toox	Gadget TooX Phy 66	700,00 €	84000
Gadgets physiques Toox	Gadget TooX Phy 67	800,00 €	96000
Gadgets physiques Toox	Gadget TooX Phy 68	900,00 €	108000
Gadgets physiques Toox	Gadget TooX Phy 69	1 000,00 €	120000
Produits virtuels Toox	Wallpaper	1,50 €	150
Produits virtuels Toox	1 SMS live	0,30 €	30
Produits virtuels Toox	Pack de 5 SMS live	1,35 €	135
Produits virtuels Toox	Pack de 10 SMS live	2,40 €	240
Gadgets virtuels Toox	Gadget TooX Vir 2	2,00 €	200
Gadgets virtuels Toox	Gadget TooX Vir 3	3,00 €	300
Gadgets virtuels Toox	Gadget TooX Vir 4	4,00 €	400
Gadgets virtuels Toox	Gadget TooX Vir 5	5,00 €	500
Gadgets virtuels Toox	Gadget TooX Vir 6	6,00 €	600
Gadgets virtuels Toox	Gadget TooX Vir 7	7,00 €	700
Gadgets virtuels Toox	Gadget TooX Vir 8	8,00 €	800
Gadgets virtuels Toox	Gadget TooX Vir 9	9,00 €	900
Gadgets virtuels Toox	Gadget TooX Vir 10	10,00 €	1000

CATEGORIE	DESIGNATION DU LOTS	VALEUR PECUNIAIRE MINIMUM	NOMBRE DE OOX MAXIMUM
Gadgets virtuels Toox	Gadget TooX Vir 11	11,00 €	1320
Gadgets virtuels Toox	Gadget TooX Vir 12	12,00 €	1440
Gadgets virtuels Toox	Gadget TooX Vir 13	13,00 €	1560
Gadgets virtuels Toox	Gadget TooX Vir 14	14,00 €	1680
Gadgets virtuels Toox	Gadget TooX Vir 15	15,00 €	1800
Gadgets virtuels Toox	Gadget TooX Vir 16	16,00 €	1920
Gadgets virtuels Toox	Gadget TooX Vir 17	17,00 €	2040
Gadgets virtuels Toox	Gadget TooX Vir 18	18,00 €	2160
Gadgets virtuels Toox	Gadget TooX Vir 19	19,00 €	2280
Gadgets virtuels Toox	Gadget TooX Vir 20	20,00 €	2400
Chèques cadeaux	Chèque cadeau 1	5,00 €	700
Chèques cadeaux	Chèque cadeau 2	10,00 €	1 400
Chèques cadeaux	Chèque cadeau 3	15 €	2 100
Chèques cadeaux	Chèque cadeau 4	20 €	2 800
Chèques cadeaux	Chèque cadeau 5	25 €	3 500
Chèques cadeaux	Chèque cadeau 6	30 €	4 200
Chèques cadeaux	Chèque cadeau 7	35 €	4 900
Chèques cadeaux	Chèque cadeau 8	40 €	5 600
Chèques cadeaux	Chèque cadeau 9	45 €	6 300
Chèques cadeaux	Chèque cadeau 10	50 €	7 000
Chèques cadeaux	Chèque cadeau 11	55 €	7 700
Chèques cadeaux	Chèque cadeau 12	60 €	8 400
Chèques cadeaux	Chèque cadeau 13	65 €	9 100
Chèques cadeaux	Chèque cadeau 14	70 €	9 800
Chèques cadeaux	Chèque cadeau 15	75 €	10 500
Chèques cadeaux	Chèque cadeau 16	80 €	11 200
Chèques cadeaux	Chèque cadeau 17	85 €	11 900
Chèques cadeaux	Chèque cadeau 18	90 €	12 600
Chèques cadeaux	Chèque cadeau 19	95 €	13 300
Chèques cadeaux	Chèque cadeau 20	100 €	14 000
Chèques cadeaux	Chèque cadeau 21	150 €	21 000
Chèques cadeaux	Chèque cadeau 22	200 €	28 000
Chèques cadeaux	Chèque cadeau 23	250 €	35 000
Chèques cadeaux	Chèque cadeau 24	300 €	42 000
Chèques cadeaux	Chèque cadeau 25	350 €	49 000
Chèques cadeaux	Chèque cadeau 26	400 €	56 000
Chèques cadeaux	Chèque cadeau 27	450 €	63 000

CATEGORIE	DESIGNATION DU LOTS	VALEUR PECUNIAIRE MINIMUM	NOMBRE DE OOX MAXIMUM
Chèques cadeaux	Chèque cadeau 28	500 €	70 000
Chèques cadeaux	Chèque cadeau 29	550 €	77 000
Chèques cadeaux	Chèque cadeau 30	600 €	84 000
Chèques cadeaux	Chèque cadeau 31	650 €	91 000
Chèques cadeaux	Chèque cadeau 32	700 €	98 000
Chèques cadeaux	Chèque cadeau 33	750 €	105 000
Chèques cadeaux	Chèque cadeau 34	800 €	112 000
Chèques cadeaux	Chèque cadeau 35	850 €	119 000
Chèques cadeaux	Chèque cadeau 36	900 €	126 000
Chèques cadeaux	Chèque cadeau 37	950 €	133 000
Chèques cadeaux	Chèque cadeau 38	1 000 €	140 000

Le descriptif précis des lots sera indiqué sur le Site, lors de la publication d'un lot, et l'ensemble des informations concernant ce lot (descriptif général, type, marque, prix précis, options, couleur, etc.) sera mis en ligne et tenu gratuitement à la disposition des participants.

L'organisateur se réserve la faculté de modifier, à tout moment et sans préavis, la liste des lots offerts ou le montant nécessaire à leur attribution.

De manière générale, toute photographie, iconographie ou visuels représentant les gains sont mis en ligne sur le Site à titre d'exemple indicatif, à titre d'illustration, et ne constituent pas des représentations contractuelles des gains.

Les prix indiqués ci-dessus correspondent aux prix moyens généralement constatés pour ces produits.

S'agissant des lots désignés seulement par leur valeur monétaire, la valeur indiquée correspond à l'exact montant exprimé en Euros de la somme d'argent. Le lot sera distribué selon tout moyen de paiement, sans que le moyen proposé puisse être refusé par le participant ou que le participant puisse exiger un paiement en une autre monnaie que l'Euro. Le participant s'engage notamment à pouvoir encaisser un chèque ou accepter un virement sur un compte bancaire ouvert en France, aucun virement n'étant fait par l'organisateur sur un compte situé hors de France. En cas d'impossibilité pour le participant de profiter de son lot, notamment parce qu'il ne dispose pas d'un compte bancaire, le lot redeviendra automatiquement et de plein droit propriété de l'organisateur.

S'agissant des lots désignés par « Chèque cadeau (...) », il ne s'agit pas d'un lot en argent, mais d'un lot permettant, directement à partir du site, d'accéder à une autre boutique virtuelle pour convertir la valeur du chèque cadeau en un produit de même valeur maximale au choix du participant. Toutefois, le choix ne pourra être fait que parmi les produits qui seront en ligne au moment où le choix est opéré.

A défaut d'indication contraire, les lots décrits sont dépourvus de toute option ou accessoire. Les frais de mise en œuvre, mise en service, installation, utilisation, formalités administratives, des produits ou services choisis par le participant restent à la charge exclusive de celui-ci.

L'Organisateur peut décider unilatéralement de remplacer un lot, notamment en raison de l'impossibilité de livrer le lot choisi par le participant (par exemple : en cas de rupture de stock du fournisseur de lots ou de son éventuel redressement ou de sa liquidation judiciaire). Cette décision peut être prise même après

que le participant ait décidé l'échange contre ses oox. Le remplacement pourra donner lieu à un lot issu de la même catégorie ou d'une autre catégorie que celle choisie par le participant. Toutefois, la valeur pécuniaire du lot de remplacement sera au moins égale à celle du lot qui a été choisi par le participant. Exemple : remplacement d'un lot « Gadget TooX Phy 60 » de la catégorie « Gadgets physiques Toox » par un lot « Chèque cadeau 20 » de la catégorie « Chèques cadeaux ». De même, le remplacement peut être opéré par un chèque du montant de la valeur pécuniaire minimale du lot, tout participant s'engageant notamment à pouvoir encaisser un chèque sur un compte bancaire. Le remplacement est décidé de façon discrétionnaire par l'Organisateur, sans que cela puisse donner lieu à une quelconque réclamation ni à aucune indemnité due par l'organisateur à ce titre.

Les lots devront être acceptés comme tels et le participant ne pourra pas en demander un échange contre un autre lot ni contre la contrepartie pécuniaire de la valeur minimale du lot.

Le lot choisi est obtenu personnellement et exclusivement. Le participant ne pourra notamment pas en faire bénéficier une autre personne et l'adresse postale déclarée sur son compte ne doit en aucun cas comporter le nom ou le prénom d'une personne autre que le titulaire du compte.

Comme indiqué ci-dessus, l'organisateur se réserve le droit de réclamer la production de justificatifs concernant l'identité, la domiciliation, notamment une pièce d'identité, un justificatif de domicile ou un extrait de relevé de compte bancaire accompagné d'un relevé d'identité bancaire.

Toutes les informations devront être intégralement conformes aux informations enregistrées sur le formulaire d'inscription du Site.

Sans préjudice de toute action judiciaire et de sa faculté de résiliation de l'inscription du participant, l'organisateur n'est pas tenu de faire parvenir un quelconque lot ou gain au participant bénéficiaire si celui-ci n'a pas saisi correctement ses coordonnées lors de l'inscription au Site.

Le mode de remise du lot sera indiqué au participant, selon le type de lot, et il devra s'y conformer pour en bénéficier.

Après vérification des conditions d'octroi du lot ou gain en cause, le participant bénéficiaire est avisé par l'organisateur, via l'envoi d'un courrier électronique.

L'organisateur s'engage à expédier les lots dans un délai maximum de 30 (trente) jours sauf à titre exceptionnel pour certains lots encombrants ou si le lot doit être expédié à l'étranger, le délai de livraison pouvant être plus important.

L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable de toute avarie éventuelle survenant lors de la livraison des lots et, notamment, aucune indemnité ne pourra être réclamée sur cette base à l'organisateur.

Le transfert de propriété du lot intervient lors de son envoi par l'organisateur au participant. Les lots ne sont pas cessibles avant livraison. Seul le participant identifié dans le formulaire d'inscription sur le Site sera destinataire du lot.

La Société Organisatrice ne fournira aucune prestation de garantie, d'assistance, de mise en jouissance ou de mise à disposition. L'obligation de l'organisateur est uniquement constituée de la remise des gains tels que décrits. En conséquence, et sauf si cela est expressément prévu dans le descriptif des lots figurant sur le site, tous les frais accessoires relatifs à ces lots ou les frais généraux liés à l'entrée en possession des dotations - notamment les frais d'acheminement, de déplacement jusqu'à destination, frais de restauration, hébergement, etc. -, resteront à la charge du participant. Aucune prise en charge ou remboursement ne sera due à ce titre.

5. DEPOT ET CONSULTATION DU REGLEMENT

Le Règlement complet du Jeu, les fonctions informatiques permettant les différents tirages au sort rendus nécessaires par le jeu, sont déposés à l'étude de la SCP FRADIN FRADIN TRONEL SASSARD FRADIN FRADIN TETE, huissiers de justice associés 69002 LYON, 1, quai Jules Courmont, et est consultable dans son intégralité sur son site à l'adresse www.fradin-huissier.com, rubrique Jeux & Concours, ainsi que sur le Site de l'organisateur.

Une copie peut être téléchargée et imprimée directement par le participant.

Il ne sera répondu à aucune autre demande écrite ou orale de communication de règlement et, plus généralement, il ne sera répondu à aucune demande orale concernant le Jeu.

6. LEGISLATION EN VIGUEUR

Certains jeux proposés sur le site font intervenir le hasard. En la matière, l'organisateur déclare se conformer à la législation en vigueur sur le sol français (qui s'apparente aux législations en vigueur dans les différents pays de la communauté européenne et la plupart des pays en général).

Le participant doit préalablement vérifier qu'il accède au site à partir d'un état dont la législation l'autorise de manière générale à jouer à ce type de jeux. L'organisateur rappelle que les jeux proposés sont des jeux gratuits sans obligation d'achat et que ceux-ci font appel à la sagacité et au sens tactique du joueur. Ainsi, c'est principalement l'expérience ou l'adresse du joueur qui lui permettront d'obtenir de bons résultats.

7. REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION AU JEU

Comme précisé ci-dessus, l'acquisition des oox est par principe gratuite selon les différents modes détaillés. Aussi, toute acquisition de oox à titre onéreux, quel que soit le moyen d'acquisition, ne pourra permettre d'obtenir un remboursement du coût occasionné par l'acquisition onéreuse.

En conséquence, les seuls frais de participation au Jeu qui peuvent faire l'objet d'un remboursement sont uniquement ceux liés au coût de connexion sur Internet pour participer (inscription sur le Site, participation en ligne sur le Site, utilisation du logiciel Skype et/ou choix de son gain). Ainsi, la présente clause est destinée uniquement à préciser les modalités de remboursement du coût de connexion sur Internet pour s'inscrire, participer et/ou choisir son gain.

Néanmoins, l'accès au site et la participation aux jeux qui y sont proposés sont entièrement libres et gratuits, en sorte que les frais de connexion au site, exposés par le participant, lui seront remboursés selon les modalités ci-dessous.

L'organisateur conserve en mémoire, pour chaque participant, les dates et heures de connexion et de déconnexion au site, ainsi que la durée de connexion.

En considération des services actuellement disponibles sur le marché, qui permettent une connexion Internet entièrement gratuite (ladite gratuité incluant celle des frais de télécommunication pour une durée suffisante à la participation du jeu), l'organisateur constate qu'aucun débours n'est nécessaire pour participer au jeu.

Si toutefois, tel n'est pas le cas pour le participant et qu'un débours était nécessaire ou si l'évolution des offres de services ou de la technique rendait impossible une telle gratuité, les frais de participation au jeu des internautes concernés seraient remboursés sur simple demande dans les conditions suivantes.

En cas de connexion payante facturée au prorata de la durée de communication, les frais de connexion sur le site pour la participation aux jeux seront remboursés.

Dans l'hypothèse d'une connexion faisant l'objet d'un paiement forfaitaire pour une durée déterminée et, au-delà de cette durée, facturée au prorata de la durée de communication, les frais de connexion au site seront remboursés au participant dès lors qu'il est établi que le participant a excédé le forfait dont il disposait et que ce forfait a été dépassé du fait de la connexion au site.

Pour obtenir le remboursement, le participant doit envoyer, dans le mois suivant la date de participation du participant au jeu (le cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante :

Rentabiliweb Europe, remboursement des frais de connexion TooX, 53 rue Vauban, 69 006 LYON, France

sur papier libre, une lettre de demande de remboursement, et joindre, pour permettre toute vérification, les documents suivants :

- l'indication de ses nom, prénom et adresse postale personnelle
- une photocopie d'une pièce d'identité certifiée conforme (carte d'identité, passeport...)
- un RIB (Relevé d'Identité Bancaire)
- une photocopie d'un justificatif de domicile (facture EDF, GDF, France Telecom, etc., de moins de 3 mois)
- les date, heure et durée de connexion sur le Site
- la copie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès auquel il est abonné, faisant apparaître les dates et heures de ses connexions au site

Toute demande de remboursement ne sera prise en compte que si elle émane du participant s'étant inscrit sur le Site.

Toute demande incomplète, erronée, envoyée à une mauvaise adresse ou par courrier électronique ne sera pas prise en compte.

Si le participant exige d'être remboursé pour les frais de connexion Internet pour plusieurs participations à un ou plusieurs types de jeux, il doit envoyer des demandes de remboursement de frais de connexion séparées pour chaque participation et pour chaque type de jeux, et ce par un courrier spécifique. Chaque demande de remboursement ne pourra concerner que les frais de connexion, à l'exclusion de tout autre frais ou dépense, notamment d'acquisition de oox.

Par ailleurs, un quelconque remboursement ne peut, par définition, intervenir que s'il y a eu un débours réel de la part du participant, sous peine d'être passible de poursuites pour escroquerie.

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer toute vérification qu'il estimerait utile, de demander tout justificatif et d'engager le cas échéant, toute poursuite.

Les frais de connexion, et ceux d'affranchissement pour cette demande, seront remboursés généralement dans un délai de soixante jours suivant la réception de la demande, et par virement exclusivement, selon les modalités suivantes :

- pour les frais de connexion : sur la base d'un temps de connexion suffisant, selon le type de jeu, estimé à 5 minutes de communication locale, pour s'inscrire sur le Site, participer à une session de jeu et/ou choisir son gain ;

- pour les frais d'affranchissement et de copie de pièces liée à l'envoi de la demande de remboursement : sur la base du tarif "lettre" lent en vigueur et d'un forfait de 0,07 EUR par page photocopiée, dans la limite du nombre de pages strictement nécessaire.

8. CONTESTATIONS

La participation à ce Jeu implique l'acceptation sans restriction, ni réserve, des modalités du Jeu ainsi que du présent Règlement, et les participants renoncent à toute contestation à ce titre.

La validation électronique de l'inscription et/ou de la participation implique l'acceptation pleine et entière du présent Règlement.

L'organisateur se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura triché, fraudé, truqué ou troublé les opérations décrites dans le présent Règlement ou aura tenté de le faire. Un participant qui aurait triché sera de plein droit déchu de tout droit à obtenir un quelconque lot participant, auquel cas les oox qui créditent son compte sont définitivement perdus, sans que cette perte puisse donner lieu à une quelconque demande contre l'organisateur, notamment une demande d'indemnisation.

Le présent Règlement ainsi que le Jeu sont soumis aux dispositions de la loi française.

9. LIMITATION DE RESPONSABILITE DE L'ORGANISATEUR

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

En conséquence, l'organisateur ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

- du contenu des services consultés sur le Site et, de manière générale, de toutes informations et/ou données diffusées sur les services consultés sur le Site ;
- de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
- de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement / fonctionnement du Jeu ;
- de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
- de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée ;
- des problèmes d'acheminement ;
- du fonctionnement de tout logiciel ;
- des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ;
- de tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant ;
- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un Participant.

Il est précisé que l'organisateur ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin du Jeu, et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au Site. Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement

informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au Site et la participation des Participants au Jeu se fait sous leur entière responsabilité.

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue, d'une façon générale, en cas de force majeure ou cas fortuit indépendant de sa volonté.

L'organisateur se réserve la faculté d'exclure un participant de sa participation au jeu, objet du présent règlement, en cas de non respect de sa part de l'une des dispositions du présent règlement ou de manquement aux lois et règlements en vigueur.

La responsabilité de l'organisateur au titre des gains offerts est expressément limitée à la description de ces gains au sein du présent règlement, à l'exclusion de toute autre responsabilité quelle qu'elle soit.

L'organisateur ne saurait voir sa responsabilité engagée au titre d'un retard dans l'expédition des gains et lots lorsque ce retard ne lui est pas imputable, mais est le fait du prestataire de services auquel il recourt pour réaliser cette expédition. Il ne saurait encourir aucune responsabilité contractuelle ou légale au titre des opérations relatives au transport des lots et gains attribués.

De même, l'organisateur ne pourra être tenu pour responsable si le ou les lots ou gains sont endommagés en raison des opérations de transport.

L'organisateur ne fait que délivrer les lots gagnés par un participant et n'a pas la qualité de producteur, ni de fabricant, ni de fournisseur, ni de vendeur, ni de distributeur des lots, quels qu'ils soient, et ne saurait donc voir sa responsabilité engagée à aucun de ces titres.

Tout participant gagnant d'un lot ou de gains s'engage à régler tout impôt, taxe, cotisation sociale ou autre droit éventuel de quelque nature que ce soit, qui pourrait être dû en application de la loi, l'organisateur étant déchargé de toute responsabilité à cet égard.

Au cours de l'inscription, le participant doit choisir un identifiant et un code secret qui lui permettront d'accéder au site. Le participant doit conserver son mot de passe de manière strictement confidentielle. Le participant est seul responsable de la conservation et de l'utilisation de son identifiant et de son code secret, et notamment de l'impossibilité d'accéder à son compte par oubli de l'identifiant ou du code secret, ou de la consommation par un tiers des gains obtenus.

Toute utilisation illicite de l'identifiant ou/et du code secret du participant devra être signalée dans les plus brefs délais à l'organisateur par tout moyen, afin que l'organisateur soit à même de faire cesser, après enregistrement de l'opposition du participant, les effets de cette utilisation.

10. DUREE – MODIFICATIONS

Le Règlement s'applique à tout Participant qui s'inscrit sur le Site et/ou participe au Jeu.

L'organisateur se réserve la possibilité d'apporter toute modification au Règlement et/ou au Site, ainsi qu'à un des jeux, quel qu'en soit le motif, et ce à tout moment, sans préavis ni obligation de motiver sa décision et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.

A l'exception des lots offerts au moment de l'échange, tel qu'indiqué ci-dessus, dont la liste varie constamment, dans la limite de la liste des lots indiquée ci-dessus, toute modification du Règlement donnera lieu à un nouveau dépôt à l'étude de la SCP FRADIN FRADIN TRONEL SASSARD FRADIN FRADIN TETE, huissiers de justice associés, sus-indiqués, et entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne.

En s'inscrivant, le participant accepte sans réserve :

- non seulement le règlement et les règles des jeux disponibles sur le site ;
- mais également, toute modification au règlement et/ou aux règles du jeu au moment de chaque participation : le simple fait de participer vaut acceptation du règlement et des règles du jeu en ligne.

Cette acceptation se manifeste expressément au moment de son inscription en cochant une case idoine.

En conséquence, au moment de chaque participation, il appartient au participant de vérifier le règlement et les règles du jeu en ligne. Si un participant refuse une quelconque clause du règlement et/ou des règles du jeu en ligne au moment de sa participation, il lui appartient de s'abstenir de jouer. En jouant, le participant renonce expressément à une quelconque réclamation contre l'organisateur. Il ne pourra notamment pas réclamer à l'organisateur d'être crédité des oox misés ni une quelconque indemnité pécuniaire.

L'organisateur se réserve la faculté, à tout moment, de plein droit sans préavis et sans avoir à en justifier, d'interrompre un des jeux, de le proroger, de le modifier ou de l'annuler. En ce cas, la responsabilité de l'organisateur ne pourra être engagée d'aucune manière de ce fait et les participants ne pourraient prétendre à aucun dédommagement d'aucune sorte.

Des additifs et modificatifs peuvent alors être publiés pendant la durée du jeu et les participants ne pourront réclamer un quelconque dédommagement à ce titre.

L'organisateur se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises.

En cas de manquement de la part d'un Participant, l'organisateur se réserve la faculté d'écarter de plein droit toute participation émanant de ce dernier, sans que celui-ci ne puisse revendiquer quoi que ce soit.

11. LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE

Conformément aux disposition légales en matière de protection des données personnelles, et notamment à l'article 34 de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données nominatives le concernant qu'il peut exercer :

- Par écrit auprès de Rentabiliweb Europe, Rectification données personnelles TooX, 53 rue Vauban, 69 006 LYON, France
- ou en envoyant un e-mail à l'adresse suivante : admin@toox.com
- ou sur le Site TooX.com, dans le profil du joueur, selon les modalités qui y sont précisées.

12. CONVENTION DE PREUVE

Il est convenu que, excepté dans le cas d'erreur manifeste, l'organisateur pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tel que des rapports de suivi ou autres états) de nature ou sous format ou support informatiques ou électroniques, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par L'organisateur, notamment dans ses systèmes d'information.

Les Participants s'engagent à ne pas contester la recevabilité, la validité ou la force probante des éléments de nature ou sous format ou support informatiques ou électroniques précités, sur le fondement de quelque disposition légale que ce soit et qui spécifierait que certains documents doivent être écrits ou signés par les parties pour constituer une preuve.

Ainsi, les éléments considérés constituent des preuves et, s'ils sont produits comme moyens de preuve par L'organisateur dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

13. INTERPRETATION

Toute question d'application ou d'interprétation du Règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement par l'organisateur dans le respect de la législation française.

Le cas échéant, sauf dispositions d'ordre public contraires, tout litige sera soumis au Tribunal compétent de Lyon. Les réclamations ou litiges nés de l'interprétation ou de l'exécution de ce règlement devront être soumis, par lettre recommandée avec avis de réception, à l'adresse suivante : Rentabiliweb Europe, Réclamations TooX, 53 rue Vauban, 69 006 LYON, France

14. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le site et tous les droits qui lui sont rattachés sont la propriété exclusive du groupe Rentabiliweb

Toutes les marques, logos et autres signes distinctifs reproduits sur le site, ainsi que sur les sites auxquels celui-ci permet l'accès par l'intermédiaire de liens hypertextes, sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle et ce pour le monde entier.

Toute reproduction, totale ou partielle, non autorisée de ces marques, logos et signes constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

Tous les logiciels utilisés sur le site et ceux auxquels il permet l'accès, ainsi que les textes, commentaires, illustrations ou images reproduits sur le site et sur ceux auxquels il permet l'accès font l'objet d'un droit d'auteur et leur reproduction non autorisée constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales ainsi que de la condamnation à des dommages intérêts.